

INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame

Désire inscrire mon enfant

à l'école Primaire " la Fourmi " pour l'année scolaire 2023-2024

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

1. Versement des frais d'inscription (80 €) à joindre à cette feuille.
2. Versement des frais de scolarité annuels (230 €) à joindre à cette feuille. (soit un seul chèque de 310€)
3. Prélèvement du premier mois de la scolarité, fin août pour scolarité sur 10 mois ou fin juillet pour scolarité sur 12 mois.

Un dossier complet vous sera adressé après règlement des frais d'inscription et de scolarité (fiches administratives, règlement intérieur, **règlement financier**, liste des pièces à fournir...)

Un chèque de garantie de 500 € (non encaissé) sera demandé et remis avec le dossier administratif dûment rempli avant le 15 juin 2023.

Les parents, le2023

INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024

Montant des frais à prévoir par enfant et par année scolaire :

Frais d'inscription	80,00 €uros
Fournitures	230,00 €uros
<u>FRAIS DE SCOLARITE:</u>	
Scolarité Mensuelle sur 10 mois	480,00 €uros
Scolarité Mensuelle 4,5j sur 10 mois	510,00 €uros
Restaurant Scolaire sur 10 mois	100,00 €uros
<u>ETUDE ET GARDERIE:</u>	
Garderie du Matin	de 2 à 4 €uros
Etude Surveillée	4,50 €uros